

Image not found or type unknown



# Droit de manger avec un couteau en plastique

Par **jacques22**, le **02/10/2015** à **13:59**

Bonjour,

Depuis 2014 le port d'un couteau de repas est donc illégal.

Mais pensez-vous que ce soit aussi le cas d'un couteau en plastique?

(Etant handicapé je suis bien obligé de manger tout seul sur mon lieu de travail, faute de restauration adaptée!).

Merci.